



Distr. : générale

12 avril 2014

Français

Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Première session**

Nairobi, 23-27 juin 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale

**Application des décisions adoptées par l'organe directeur à ses
précédentes sessions**

**Décision 27/5 du Conseil d'administration relative à la
coordination à l'échelle du système des Nations Unies, y compris
le Groupe de la gestion de l'environnement**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Comme suite à la décision 27/5 du Conseil d'administration relative à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement, le présent document contient un rapport d'activité sur les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement, y compris ses groupes thématiques et techniques.

Le présent rapport contient des renseignements sur les activités et progrès accomplis par le Groupe pour améliorer la cohérence dans la programmation des activités concernant l'environnement et pour intégrer l'environnement dans les politiques, programmes et modes de gestion au sein du système des Nations Unies, dans l'optique d'un développement durable. Il présente en outre l'approche stratégique du Groupe et donne un aperçu de l'orientation de ses futurs travaux tels qu'approuvée par les hauts responsables du Groupe à leur dix-neuvième réunion.

* UNEP/EA.1/1.

I. Résultats des travaux du Groupe de la gestion de l'environnement et progrès accomplis en 2012-2013

1. Conformément à la décision 27/5 du Conseil d'administration, le présent rapport dresse le bilan des travaux du Groupe de la gestion de l'environnement, y compris de ses groupes techniques et thématiques, tels que revus par ses membres. Pour mener à bien ses travaux, le Groupe a continué de travailler en étroite collaboration avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires, par l'intermédiaire du président du Groupe, le Directeur exécutif du PNUE, afin de veiller à ce que les questions d'environnement soient portées au plus haut niveau de coordination et de gestion au sein du système des Nations Unies, pour plus ample suivi et mise en œuvre. Les résultats des travaux du Groupe sur la période 2012-2013 sont récapitulés ci-dessous :

a) Mise au point d'un outil de travail utilisable à l'échelle du système des Nations Unies décrivant les principales fonctions, les outils, les indicateurs et les décisions des organismes des Nations Unies à l'appui du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, qui a été soumis en octobre 2013 à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la Convention sur la diversité biologique. Cet outil de travail a été transmis au secrétariat de la Convention en vue d'être intégré dans le centre d'échange de la Convention, pour utilisation et actualisation. Des consultations sont en cours pour envisager une contribution du système des Nations Unies à l'examen à mi-parcours des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et pour déterminer comment faciliter l'intégration des Objectifs dans les outils des stratégies et plans nationaux tels que les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF);

b) Élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour une action coordonnée dans les terres arides, qui a été soumis à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, à sa onzième session, tenue à Windhoek en septembre 2013. Ce plan d'action a été soumis au secrétariat de la Convention, pour qu'il assure le suivi de sa mise en œuvre avec les organismes des Nations Unies intéressés et les autres partenaires, dans certaines régions pilotes;

c) Préparation d'un catalogue des boîtes à outils et méthodologies sur l'économie verte existant actuellement à l'échelle du système des Nations Unies, indiquant les moyens de les rendre accessibles aux États Membres et autres parties prenantes. Les consultations se poursuivent en vue d'améliorer la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'économie verte, notamment par le biais d'initiatives telles que le Partenariat pour une action sur l'économie verte;

d) Création d'un groupe de gestion thématique chargé de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets associant à ses travaux un large éventail d'organismes des Nations Unies afin, d'une part, de relever le rang de priorité accordé à la gestion des produits chimiques au sein du système des Nations Unies et, d'autre part, de fournir une contribution interinstitutions coordonnée à la formulation des objectifs de développement durable. Ce groupe s'attache à promouvoir, en coopération avec le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, l'intégration de la gestion des produits chimiques dans le cadre plus vaste des politiques économiques et sociales en vue de faciliter la fourniture, par les organismes des Nations Unies, d'un soutien plus efficace aux pays dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs fixés pour 2020;

e) Poursuite des consultations visant à faire avancer la notion de durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies, y compris la préparation d'un guide provisoire pour aider les organismes des Nations Unies à piloter et mettre en œuvre le Cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies. De nouvelles consultations sont en cours pour : évaluer les incidences juridiques, institutionnelles et de gestion des mesures prises dans ce sens par les organismes des Nations Unies; définir le rôle des divers organismes des Nations Unies dans le suivi et la mise en œuvre du cadre susmentionné; concevoir les mécanismes à mettre en place pour assurer le partage des connaissances et le renforcement des capacités ainsi que l'établissement des rapports à soumettre aux instances compétentes au sujet des questions de durabilité;

f) Poursuite des consultations avec les organismes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « ONU durable » et fourniture d'un appui technique à ces organismes pour les aider à améliorer la gestion de leurs installations et de leurs opérations du point de vue de l'environnement. Ceci comprend la préparation de la cinquième édition du rapport *Moving Towards a Climate Neutral*

UN (L'ONU dans la voie de la neutralité climatique), qui contient des données sur les émissions de gaz à effet de serre de 64 organismes des Nations Unies en 2012 ainsi que des études de cas sur les efforts visant à réduire ces émissions. Des progrès tangibles ont été faits, en 2013, en vue de définir une approche systématique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Comme suite à une proposition du Groupe de la gestion de l'environnement, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et son Comité de haut niveau sur la gestion sont résolus à concevoir et introduire progressivement et volontairement une gestion durable du point de vue de l'environnement et à réaliser des progrès mesurables dans l'amélioration de la durabilité de leurs opérations, s'agissant en particulier de la gestion des installations et des achats;

g) Lancement d'un processus d'examen collégial visant à réexaminer le portefeuille des projets sur l'environnement détenu par les organismes des Nations Unies, en s'appuyant sur l'expérience internationale accumulée au sein d'organisations telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur la base d'une participation volontaire, de la confiance mutuelle entre pairs et de recommandations non contraignantes. Ce processus a commencé par un examen pilote des profils de gestion de l'environnement de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du PNUE, et la mise en commun des leçons apprises. Ces organisations devront soumettre leurs rapports finals, revus par des pairs, en septembre 2014. Le mécanisme d'examen par les pairs devrait s'avérer bénéfique à tous égards pour le système des Nations Unies en améliorant la transparence, la responsabilité, la conformité et la cohérence, la crédibilité et l'exemplarité. On espère en outre que ce processus permettra de réaliser plus efficacement les objectifs de durabilité environnementale, sociale et économique assignés aux différentes organisations et d'utiliser plus efficacement les ressources.

II. Historique

2. Dans sa décision 27/5, le Conseil d'administration, réuni pour la première fois en session universelle, a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité établi sous la direction des hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement à leur dix-huitième réunion et présenté par le Directeur exécutif, y compris les considérations stratégiques du Groupe pour appuyer la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « L'Avenir que nous voulons »¹ ainsi que sa contribution au programme de développement pour l'après-2015.

3. Le Conseil d'administration a encouragé le Groupe à continuer de promouvoir la cohérence dans la programmation des activités relatives à l'environnement au sein du système des Nations Unies, en étroite coopération avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires; et il a demandé au Directeur exécutif, en sa qualité de Président du Groupe, de présenter un rapport d'activité sur les travaux du Groupe à la prochaine session de l'organe directeur de PNUE;

4. Le présent rapport d'activité pourrait aider l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à s'acquitter de son mandat en tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement chargée de définir le programme mondial dans ce domaine, de promouvoir une mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et d'être le défenseur attitré de l'environnement mondial. Il pourrait également aider l'Assemblée dans ses délibérations sur la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), s'agissant en particulier de donner plus de visibilité au PNUE et de le doter des capacités nécessaires pour qu'il puisse assurer la coordination des activités relatives à l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies².

5. La dix-neuvième réunion des hauts responsables du Groupe a eu lieu le 19 septembre 2013, sous la coprésidence de M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE et Président du Groupe de la gestion de l'environnement, et de Mme Rebecca Grynspan, Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les coprésidents ont souhaité la bienvenue à M. Mukhisa Kituyi, récemment nommé Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et M. Elliott Harris, nouveau Directeur du Bureau du PNUE à New York et du secrétariat du Groupe. Tous ont dit avoir apprécié les orientations reçues du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa première session universelle et ils ont demandé au Président du Groupe de continuer de présenter le rapport d'activité du Groupe à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, conformément à la pratique

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

² *Ibid.*, par. 88 c).

établie. La documentation de la dix-neuvième réunion est affichée sur le site du Groupe (www.unemg.org).

III. Vision stratégique des hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement sur les futurs travaux du Groupe à l'appui de la mise en œuvre du programme de développement durable

6. À leur dix-neuvième réunion, les hauts responsables du Groupe ont examiné le rapport d'activité du Groupe sur les travaux entrepris en 2013 et ils ont approuvé le plan de travail du Groupe pour la période 2014-2015. Ils ont présenté la vision stratégique ci-après pour les futurs travaux du Groupe :

a) Le Groupe possède de vastes compétences dans le domaine de l'environnement, dont bénéficient un grand nombre d'organisations. Les modalités de travail du Groupe, qui font qu'il se concentre sur une seule question à la fois et qu'il se fixe des délais pour la réalisation de ses travaux, constituent un avantage en ce sens qu'elles lui permettent de réagir avec souplesse aux questions émergentes qui exigent une réponse coordonnée;

b) En tant qu'organe de coordination sur l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies, le Groupe est bien placé et tout à fait compétent pour assurer le suivi de Rio+20, appuyer le programme de développement pour l'après-2015 et promouvoir les aspects environnementaux de la durabilité à long terme;

c) Le Groupe devrait assurer la participation des accords multilatéraux sur l'environnement à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, ce rôle étant essentiel. Le Groupe pourrait aussi jouer un rôle important dans l'intégration de la dimension environnementale du développement durable dans tout le système des Nations Unies. Il pourrait, de surcroît, appuyer le Forum politique de haut niveau sur le développement durable en donnant des orientations stratégiques sur la politique à suivre et en aidant à renforcer l'interface science-politique;

d) Si le document final de Rio+20 est censé montrer la voie à suivre, les membres du Groupe n'en devraient pas moins se prévaloir de la possibilité d'identifier les nouvelles questions d'environnement et les sujets susceptibles de bénéficier d'une approche coordonnée. Un mécanisme est nécessaire pour recenser ces sujets collectivement et en temps utile, et pour aider le Groupe à se projeter davantage vers l'extérieur et à être en mesure de répondre aux besoins à mesure qu'ils se font jour;

e) Dans la mesure où ce sont les États Membres de l'ONU qui sont les ultimes bénéficiaires des mesures prises par le Groupe de la gestion de l'environnement – par la voie de leurs gouvernements, de leurs autorités, des institutions publiques, du secteur privé, de la société civile, des médias et, en dernière analyse, des citoyens – il serait bon que le Groupe tienne compte des perspectives et des besoins des pays lorsqu'il aborde de nouvelles questions. Il faudrait s'efforcer systématiquement de transposer à grande échelle les initiatives pilotes et de promouvoir la cohérence par le bas, avec la collaboration et l'appui des instances supérieures;

7. Les hauts responsables se sont aussi penchés sur deux nouvelles questions dont devrait se saisir le Groupe, à savoir une approche stratégique de la gestion des produits chimiques et une évaluation de la situation en matière de financement de l'action environnementale dans le contexte du développement durable. Ils ont convenu de créer un groupe de gestion thématique chargé de la gestion rationnelle des produits chimiques et de le doter du mandat proposé en consultation avec le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques. S'agissant du financement de l'action environnementale, les hauts responsables ont pris note de la poursuite de l'évaluation de la situation en matière de financement du développement durable effectuée par le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Les hauts responsables ont convenu d'attendre les résultats de cette évaluation et de revenir sur la question à leur prochaine réunion.

IV. Amélioration de la cohérence dans la programmation des activités relatives à l'environnement dans le système des Nations Unies, notamment par l'intégration

A. Groupe de gestion thématique chargé de la biodiversité

8. Suite à la parution du rapport du Groupe de la gestion de l'environnement sous le titre *Advancing the biodiversity agenda: A UN system-wide contribution* (Faire avancer l'agenda sur la biodiversité : une contribution à l'échelle du système des Nations Unies), la Convention sur la diversité biologique, à sa onzième réunion, tenue à Hyderabad (Inde) du 8 au 19 octobre 2012³, a souligné la contribution du groupe de gestion thématique chargé de la biodiversité, créé par le Groupe, à l'intégration des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans l'ensemble du système des Nations Unies; a accueilli favorablement son rapport d'activité sur la contribution du système des Nations Unies au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020; l'a invité à continuer de faciliter la coopération entre ses membres afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique; et lui a demandé de remettre un rapport d'activité aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa douzième réunion. À sa première session universelle, en février 2013, par sa décision 27/5, le Conseil d'administration du PNUE a invité le Groupe à continuer de faciliter la coopération entre ses membres pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique.

9. Le groupe de gestion thématique chargé de la biodiversité a tenu sa huitième réunion le 30 mai 2013 en marge de la septième Conférence de Trondheim sur la biodiversité, tenue à Trondheim (Norvège). Cette huitième réunion était coprésidée par la Convention sur la diversité biologique et l'UNESCO. Le groupe de gestion thématique chargé de la biodiversité a réservé bon accueil au document préparé par le secrétariat de la Convention sur le thème « Pertinence du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pour le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable », estimant qu'il constituait un bon point de départ pour la préparation des objectifs de développement durable et du cadre de développement pour l'après-2015. Les membres du groupe de gestion thématique chargé de la biodiversité ont convenu de mettre en avant le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi dans le cadre de communications coordonnées par le biais des points focaux auprès de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015. Le groupe de gestion thématique a également examiné l'outil de travail en ligne sur la biodiversité contenant des informations sur les principales fonctions, les outils, les indicateurs et les décisions des organismes des Nations Unies à l'appui de chacun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. À la suggestion du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, les membres du groupe de gestion thématique chargé de la biodiversité ont proposé de jouer le rôle de chef de file ou d'accepter un rôle de second plan vis-à-vis d'un ou plusieurs des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

10. À leur dix-neuvième réunion, les hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement ont souligné l'importance d'une action nationale et convenu que le groupe de gestion thématique chargé de la biodiversité devait jouer un rôle dans la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en aidant à les intégrer dans les outils des stratégies et plans nationaux tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Ils ont convenu de prolonger le mandat du groupe pour un an encore, de présenter l'outil de travail en ligne sur la biodiversité à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa septième réunion, de transférer l'outil à la Convention sur la diversité biologique pour actualisation ultérieure et de le mettre à la disposition des États Membres et des parties prenantes. Les hauts responsables ont convenu de contribuer, selon leurs possibilités, au Forum dédié aux Stratégies et Plans d'action nationaux pour la diversité biologique, dans le cadre de leur examen et de leur mise en œuvre. Ils ont également convenu de contribuer à l'examen à mi-parcours des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, notamment en fournissant des indicateurs et des données, en particulier ceux qui intéressent la mise en œuvre des Objectifs à l'échelon national. Les résultats des travaux du groupe de gestion thématique chargé de la biodiversité seront présentés dans un rapport d'activité qui sera soumis à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en octobre 2014.

B. Groupe de gestion thématique chargé des terres

11. Le groupe de gestion thématique chargé des terres a été créé en 2009 pour contribuer à la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le rapport du groupe, paru sous le titre *Global Drylands: A UN system-wide response* (Les terres arides dans le monde : une réponse à l'échelle du système des

³ Décision XI/6 relative à la coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales.

Nations Unies), a été soumis à la Conférence des Parties à la Convention à sa dixième session, tenue à Changwon (République de Corée) en octobre 2011. Le mandat du groupe de gestion thématique chargé des terres a été prorogé par les hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement à sa huitième réunion afin de lui permettre de préparer un plan d'action visant à donner suite au rapport susmentionné, en vue de le soumettre à la Conférence des Parties à la Convention, pour examen à sa onzième session.

12. Dans sa décision 27/5, le Conseil d'administration du PNUE a encouragé le Groupe de la gestion de l'environnement à continuer d'apporter son soutien au programme sur les terres arides ainsi qu'à la préparation d'un plan d'action sur les terres arides à l'échelle du système des Nations Unies. La note conceptuelle du plan d'action a été soumise au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa onzième session⁴; une ébauche du plan d'action a été examinée par le groupe de gestion thématique chargé des terres à sa quatrième réunion, tenue à Bonn (Allemagne) le 17 avril 2013 en marge de la onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Le plan d'action final pour une action coordonnée sur les terres arides a été soumis pour examen aux hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement, au Comité à sa douzième session et à la Conférence des Parties à sa onzième session.

13. Le plan d'action vise à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport sur les terres arides dans le monde en ciblant, dans les Plans d'action nationaux, des domaines d'intervention bien précis où une collaboration effective entre les mécanismes locaux, nationaux et internationaux pourrait permettre d'obtenir, dans des délais fixés, des résultats concrets en matière de réduction des terres dégradées qui soient mesurables et comparables. Cette démarche sera mise à l'essai au moyen d'un petit échantillon de domaines d'intervention bien précis, par région, visant à :

- a) Repérer, au sein des Plans d'action nationaux, un échantillon de domaines d'intervention bien précis, représentatif sur le plan géographique, et identifier les parties prenantes concernées;
- b) Sélectionner une première série de domaines d'intervention bien précis pour la phase de démarrage du Plan d'action;
- c) Définir des objectifs précis, à réaliser dans certains délais, permettant de quantifier la régression de la dégradation des terres.

14. À leur dix-neuvième réunion, les hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement ont approuvé le plan d'action et décidé, s'agissant de l'accomplissement des tâches, que les travaux du groupe de gestion thématique chargé des terres s'achèveraient par la soumission du plan d'action à la Convention sur la lutte contre la désertification, à sa onzième session.

C. Groupe de gestion thématique chargé de l'économie verte

15. Le rapport interinstitutions du Groupe de la gestion de l'environnement sur l'économie verte inclusive, paru en décembre 2011 sous le titre *Working Towards a Balanced and Inclusive Green Economy: A United Nations System-wide Perspective* (Œuvrer ensemble pour une économie verte équilibrée et inclusive : perspective à l'échelle du système des Nations Unies), a été la principale contribution du système des Nations Unies à Rio+20. Ce rapport, fruit de l'effort commun de 40 entités appartenant au système, a facilité une compréhension commune de la notion d'« économie verte inclusive » et des principales mesures nécessaires pour assurer la transition à cette économie. Il a aussi évalué comment le système des Nations Unies pourrait fournir, de façon cohérente, des conseils techniques et des services de renforcement des capacités aux pays désireux de s'engager dans la voie d'une économie verte inclusive.

16. Pour appuyer et coordonner la mise en œuvre du document final de Rio+20 pour ce qui concerne l'économie verte, en particulier le paragraphe 66, à leur dix-huitième réunion, tenue en septembre 2012, les hauts responsables du Groupe ont prorogé d'un an le mandat du groupe de gestion thématique chargé de l'économie verte pour qu'il puisse mener à bien les deux tâches suivantes :

- a) Recenser les plateformes en ligne du système des Nations Unies ainsi que les ressources sur l'économie verte (boîtes à outils, meilleures pratiques, enseignements tirés de l'expérience, méthodes d'analyse et d'évaluation) et donner des suggestions sur la manière dont ces ressources pourraient être cataloguées et rendues publiques dans le cadre d'une plateforme appropriée, pour mieux servir les États Membres;

⁴ La note conceptuelle soumise au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention figure dans le document paru sous la cote ICCD/CRIC(11)/INF.5.

b) Présenter des options sur la manière dont les travaux du système des Nations Unies portant sur l'économie verte inclusive pourraient être mieux coordonnés et encadrés au sein du système.

17. Pour mener à bien la première de ces tâches, le groupe de gestion thématique a préparé un rapport recensant les produits sur l'économie verte inclusive disponibles auprès du système des Nations Unies, en donnant un aperçu de ces produits et en cataloguant leur contenu. Ce rapport, qui ne revêt aucun caractère prescriptif, donne aux parties prenantes des conseils sur la manière d'utiliser les ressources mises à leur disposition et de se servir des boîtes à outils correspondantes, en indiquant comment procéder, et quels outils employer, pour examiner telle ou telle question, à différents échelons et au niveau intersectoriel. Le rapport se penche également sur les moyens de mise en œuvre ainsi que sur la méthode à suivre pour mesurer la performance de l'économie verte inclusive.

18. Dans un second temps, on pourrait envisager d'inclure ce rapport dans une plateforme existante qui permettrait à quiconque d'accéder à l'information sur l'économie verte inclusive. Cette plateforme comprendrait un système de classement des ouvrages disponibles en librairie, qui permettrait de savoir à tout moment quels sont les produits disponibles, de les mettre à jour et de les rendre plus accessibles aux gouvernements et aux praticiens du développement.

19. Pour s'atteler à la deuxième tâche qui lui avait été assignée par les responsables de haut niveau du Groupe de la gestion de l'environnement, le groupe de gestion thématique a estimé qu'une coordination était nécessaire à tous les échelons – mondial, régional, national et institutionnel. La coordination pourrait aussi être différenciée en fonction : des opérations menées à l'échelon national (où le Coordonnateur résident joue un rôle crucial en matière de coordination); des orientations méthodologiques (domaine dans lequel la Plateforme de connaissances sur la croissance verte et le Partenariat pour une action sur l'économie verte entendent travailler en coordination); et la diffusion de messages (qui a jusqu'à présent été coordonnée par l'intermédiaire du groupe de gestion thématique par le Groupe de la Gestion de l'environnement). À cet égard, on pourrait aussi s'interroger sur la manière dont l'économie verte inclusive pourrait être intégrée dans le système des Nations Unies moyennant l'engagement du Conseil des chefs de secrétariat.

20. À leur dix-neuvième réunion, les hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement ont prorogé le mandat du groupe de gestion thématique chargé de l'économie verte afin qu'il puisse finaliser le rapport recensant les produits d'information et déterminer les options possibles pour entretenir au mieux les informations rassemblées. Ils ont également décidé que le groupe devrait préparer un document sur les choix institutionnels possibles pour améliorer le soutien du système des Nations Unies aux travaux sur l'économie verte, qui serait soumis aux hauts responsables pour examen à leur prochaine réunion.

D. Création d'un groupe de gestion thématique sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

21. À la dix-neuvième réunion du Groupe de la gestion de l'environnement, les hauts responsables ont examiné un document de réflexion sur la fourniture d'un soutien cohérent du système des Nations Unies aux pays afin de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques, préconisant la création d'un groupe de gestion thématique sur la question. Ils ont convenu qu'il importait de donner davantage de visibilité à la gestion rationnelle des produits chimiques dans l'ensemble des organismes de Nations Unies concernés, y compris par-delà le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC). Les hauts responsables ont convenu de définir le mandat du groupe de gestion thématique en étroite consultation avec l'IOMC. Le groupe de gestion thématique a été officiellement établi le 7 février 2014. Il a tenu sa première réunion le 14 février 2014; au cours de cette réunion, il a approuvé le mandat et les modalités de travail du groupe. Le groupe a convenu que sa première tâche consisterait à coordonner, compiler et présenter, d'une manière cohérente et intégrée, une série de cibles et d'indicateurs communs sur la gestion rationnelle des produits chimiques dans un large éventail d'organismes des Nations Unies, à titre de contribution aux délibérations des États Membres sur les objectifs de développement durable. Les autres tâches du groupe sont les suivantes : répertorier les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies en fonction des activités et initiatives qui pourraient aider à réaliser l'objectif fixé pour 2020 dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable; déterminer où et comment les compétences des divers organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies pourraient contribuer à aider les pays à réaliser l'objectif fixé pour 2020 dans le domaine des produits chimiques; et formuler des recommandations sur la manière dont on pourrait créer des synergies supplémentaires entre les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, s'agissant des activités et initiatives qui pourraient aider à parvenir à l'objectif fixé pour 2020. Les conclusions des délibérations du groupe de gestion thématique constitueront une

contribution du système des Nations Unies aux travaux préparatoires de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui devrait avoir lieu fin 2015, ainsi qu'aux travaux d'autres forums. Le groupe de gestion thématique présentera un rapport d'activité aux hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement à leur vingtième réunion, en septembre 2014.

V. Amélioration de la durabilité des politiques, pratiques de gestion et opérations du système des Nations Unies

A. Consultations sur l'avancement du Cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale dans le système des Nations Unies

22. Des consultations sur la durabilité environnementale et sociale dans le système des Nations Unies ont été lancées en 2009 afin d'explorer les pistes possibles pour définir une approche à l'échelle du système concernant la durabilité environnementale et sociale. Une telle démarche a pour but de prévenir et atténuer les effets environnementaux et sociaux non intentionnels des opérations des Nations Unies et de saisir parallèlement les occasions d'utiliser plus efficacement les ressources. Un rapport sur le thème *A Framework for Advancing Environmental and Social Sustainability in the United Nations System* (Cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale dans le système des Nations Unies) a été avalisé par les hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement à leur dix-septième réunion, en 2011, et transmis, accompagné d'un avant-propos du Secrétaire général, à Rio+20 en 2012, ainsi qu'au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

23. Le Cadre a pour but de garantir un engagement minimal réel de la part de tous les organismes des Nations Unies tout en laissant chaque organisme libre d'assurer cette durabilité d'une manière appropriée compte tenu des circonstances. Le cadre propose : a) une vision, une logique et un objectif communs; b) des mesures individuelles à prendre par chacun des organismes des Nations Unies en matière de politiques, programmes et gestion de manière à internaliser les mesures de durabilité environnementale et sociale; et c) des mesures collectives à prendre à l'échelle du système comme par exemple des mesures d'appui et de partage des connaissances, des exigences minimales et une structure centralisée pour la soumission des rapports.

24. Lors d'une retraite qui a eu lieu du 3 au 5 juin 2013, les participants aux consultations ont envisagé différentes approches pour mettre en place le cadre proposé, à l'échelle du système et au niveau de chaque organisme; ils se sont fait part de leur expérience respective ainsi que des problèmes de mise en œuvre rencontrés; et ils ont identifié les mesures de suivi possibles pour mettre en place le cadre de durabilité dans tout le système.

25. À leur dix-neuvième réunion, les hauts responsables ont décidé de prolonger les consultations afin de finaliser le projet de guide provisoire en vue d'aider les organismes des Nations Unies à mettre en place le cadre prévu. Ils ont aussi demandé au Président du Groupe de la gestion de l'environnement de diffuser un document de synthèse sur les questions qui se posent à l'échelle du système s'agissant du suivi de l'application du Cadre auprès d'autres organes interinstitutions du système des Nations Unies, pour recueillir leurs vues et observations.

B. Groupe de gestion thématique chargé de la gestion de la durabilité environnementale

26. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'est engagé, dès 2007, à réduire l'empreinte climatique du système des Nations Unies en approuvant une stratégie pour la neutralité climatique comme proposé par le Groupe de la gestion de l'environnement. Le Groupe et le PNUE ont depuis lors collaboré pour aider le système des Nations Unies à suivre cette stratégie. Pour répondre à la demande des États Membres, qui souhaitent voir intégrer les considérations de développement durable dans la gestion des installations et des opérations des Nations Unies⁵, le Groupe de la gestion de l'environnement, porté par l'initiative « ONU durable » du PNUE et par le groupe de gestion thématique chargé de la gestion de la durabilité environnementale, s'est efforcé :

a) D'obtenir, à l'échelle du système des Nations Unies, une décision sur les systèmes de management environnemental (SME);

⁵ Résolutions de l'Assemblée générale 66/288 (annexe) et 67/226 (par. 15).

b) D'élaborer un cadre pratique d'objectifs intermédiaires pour guider les organismes des Nations Unies à appliquer leurs stratégies de réduction des émissions et à mettre en place des systèmes de management environnemental.

27. Les principales réalisations du groupe de gestion thématique chargé de la durabilité environnementale en 2013 ont été les suivantes :

- a) Neutralité climatique aux Nations Unies :
- i) Le quatrième inventaire commun des gaz à effet de serre pour le système des Nations Unies, *Moving towards a climate neutral UN: the UN system's footprint and efforts to reduce it* (Vers la neutralité climatique à l'ONU : l'empreinte du système des Nations Unies et les efforts pour la réduire) est paru le 21 juin 2013. Il s'agit d'une compilation des inventaires des gaz à effet de serre de 63 organismes des Nations Unies pour 2011, décrivant les efforts consentis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en 2012;
 - ii) Les membres du groupe de gestion thématique ont progressé dans l'élaboration de leur stratégie de réduction des émissions : 13 organismes des Nations Unies ont vu leur stratégie de réduction des émissions approuvée par la direction; 5 organisations sont parvenues à la neutralité climatique; et 5 ont pris des mesures concrètes en vue de la mise en place d'un système de management environnemental;
 - iii) Un programme de formation en ligne élaboré conjointement par le PNUE, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation internationale du Travail par l'intermédiaire de son Centre international de formation, intitulé *Buying for a better world: a guide on sustainable procurement for the UN system* (Acheter pour un monde meilleur : guide pour des pratiques d'achat durables dans le système des Nations Unies), est désormais accessible en ligne. Il pourrait être une base utile pour des pratiques durables de passation des marchés publics conformes au Cadre décennal de programmation concernant les modes de production et de consommation durables. La campagne des Nations Unies sur le thème « Du bleu au vert » s'est poursuivie en 2013. Son site a reçu en moyenne plus de 13 000 visites par mois et a présenté plus de 250 meilleures pratiques d'importantes mesures de protection de l'environnement de tout le système des Nations Unies;
- b) Entretiens interorganisations sur la gestion de la durabilité du point de vue de l'environnement :
- i) Le PNUE a mené des entretiens sur la gestion de la durabilité avec d'autres organes interorganisations du système des Nations Unies. Il a présenté au Comité de haut niveau sur la gestion, à sa session de printemps (7 et 8 mars 2013), au nom du Groupe de la gestion de l'environnement, un document intitulé *Business case for environmental management systems in the United Nations* (Étude de viabilité pour des systèmes de management environnemental aux Nations Unies) élaboré conjointement par le PNUE et le Programme alimentaire mondial (PAM). À l'issue de ces entretiens, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ont décidé qu'il convenait d'obtenir des progrès tangibles dans la performance environnementale des installations et des opérations des Nations Unies moyennant la mise en place de systèmes de management environnemental;
 - ii) Au vu de ces importantes décisions, les hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement ont convenu, à leur dix-neuvième réunion, de présenter chaque année au Comité de haut niveau sur la gestion, par l'intermédiaire du PNUE, un rapport sur les progrès accomplis, à l'échelle du système des Nations Unies, dans la gestion de la durabilité du point de vue de l'environnement. Ils ont également convenu que, pour être mesurables, les progrès dans l'amélioration de la durabilité des opérations des Nations Unies du point de vue de l'environnement devraient être évalués par rapport à une série d'objectifs intermédiaires qui seraient fixés pour le Groupe de la gestion de l'environnement et le Comité de haut niveau sur la gestion par l'initiative « ONU durable » et le groupe de gestion thématique, et non pas par rapport à des indicateurs d'environnement spécifiques. Enfin, ils se sont engagés à collaborer en vue de la constitution d'un service commun d'établissement de rapports qui

s'inspirerait de l'expérience acquise dans le cadre de l'établissement des rapports sur les inventaires de gaz à effet de serre, pour permettre aux différents organismes d'évaluer et de communiquer leur performance environnementale de manière cohérente.

C. Examen collégial des profils environnementaux des organismes des Nations Unies

28. En 2011, le Groupe de la gestion de l'environnement a mis en place un processus pour l'examen collégial du portefeuille des projets environnementaux de ses membres, avec une phase pilote portant sur la période 2013-2014, pour laquelle l'Organisation des Nations pour le développement industriel (ONUDI) s'est portée volontaire au nom des organismes des Nations Unies basés au Centre international de Vienne, de même que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le PNUE. La phase pilote était axée sur la gestion des installations et des opérations des organismes des Nations Unies du point de vue de l'environnement. Elle s'est appuyée sur l'expérience accumulée dans le cadre d'examens collégaux réalisés par diverses organisations internationales.

29. Un organe a été mis en place pour effectuer les examens collégaux sur la base des rapports rédigés par les équipes d'experts et par le Groupe de la gestion de l'environnement. Les thèmes retenus couvrent un éventail de préoccupations concernant la gestion de l'environnement au sein des organismes des Nations Unies : les émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments, des installations et des voyages en avion. À ces préoccupations, qui reviennent systématiquement dans tous les examens, deux autres thèmes ont été ajoutés, choisis sur une liste comportant : la gestion des déchets; les technologies de l'information et des communications; la tenue de réunions écologiques; la gestion de l'eau; et la sensibilisation, la participation et la formation du personnel. Chaque organisme faisant l'objet d'un examen collégial a choisi des thèmes dans des domaines où il avait progressé ainsi que dans des domaines où il avait des progrès à faire. La portée des examens collégaux varie sensiblement d'un organisme à l'autre.

30. L'organe chargé de l'examen collégial, composé de 18 organismes des Nations Unies, a tenu sa première réunion au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève les 28 et 29 janvier 2014. Lors de cette réunion, qui était coprésidée par le PNUE et le PAM, les participants ont examiné les rapports d'examen collégial de l'OMS et de l'ONUDI. Les versions finales de ces rapports d'examen collégial, y compris celui du PNUE, seront soumises aux hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement à leur vingtième réunion, en septembre 2014.
